

## MAIRIE DE ST GENEST LACHAMP

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2020.

Le Conseil Municipal de ST GENEST LACHAMP, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MEYER Patrick, le Maire, le mercredi 24 juin à 18 heures.

*Etaient présents :* MEYER Patrick, SABY Christophe, SOULAGEON Pierrette, MERCURY Sonia, DESROIS Gilbert, LEPINE Nadine, MARIAUD Stéphanie, SABY Léandre, MARTIN Eliane, SENO Yves, DURAND Pierre.

*Secrétaire de séance :* MERCURY Sonia.

#### **1- Vote du Taux des Taxes directes locales pour l'année 2020.**

Après analyse du Budget Primitif 2020, les membres du Conseil approuvent les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

<i>Taxes</i>	<i>Taux d'imposition 2019</i>	<i>Taux d'imposition 2020</i>
<b>Habitation</b>	<b>9.45</b>	
<b>Foncière (bâti)</b>	<b>19.27</b>	<b>19.27</b>
<b>Foncière (non bâti)</b>	<b>79.87</b>	<b>79.87</b>

#### **2- Vote et approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019 de la commune :**

Après présentation, à l'unanimité le Conseil Municipal délibère et approuve le compte administratif 2019 de la commune comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	103 989.44	356 477.02	460 466.46
Recettes	263 223.68	386 387.32	649 611.00
Solde de l'exercice (déficit)	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(excédent)	159 234.24	29 910.30	189 144.54
Résultat reporté (déficit)	<b>20 406.24</b>	<b>0</b>	<b>20 406.24</b>
(excédent)	0	4 243.81	4 243.81
Résultat de clôture (déficit)	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(excédent)	138 828.00	34 154.11	172 982.11

#### **3- Vote du budget primitif 2020 de la commune :**

Entendu l'exposé du budget primitif 2020 de la commune, le Conseil délibère et approuve le budget communal comme suit:

<b>Mouvements réels</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	199 098.05 €	199 098.05 €
Fonctionnement	193 733.11 €	193 733.11 €
Total	392 831.16 €	392 831.16 €

#### **4- Désignation du délégué au SDEA :**

Monsieur le Maire MEYER Patrick est désigné délégué au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement auquel la commune adhère.

#### **5- Tarifs des gîtes 2021 :**

Le conseil municipal approuve la réévaluation des tarifs des gîtes pour la saison 2021 comme suit :

Gîtes :	Haute saison	Moyenne saison et vacances scolaires	Basse saison
239002 « Les Fougères »	290 € / semaine	240 € / semaine	180 € / semaine
239003 « Les Genêts » 239006 « Les Bruyères »	220 € / semaine	180 € / semaine	150 € / semaine
239005 « Les Airelles »	360 € / semaine	290 € / semaine	240 € / semaine

#### **6- Divers :**

- Discussion autour de la sortie du prochain bulletin municipal ;
- Discussion autour du projet de relance du repas des aînés ;
- Le Maire informe du lancement du projet du site internet de la commune ;
- Information sur les demandes de devis en cours pour les crochets pare-neige pour la centrale photovoltaïque de Talaron et pour l'installation du WI-FI dans les gîtes communaux.